

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles LELU, Maire.

Etaient présents : Gilles LELU, Jean-Daniel BLANCHECOTTE, Christian BROUSSET, Philippe DUPUIS, Robert WERSINGER, Daniel BLIN, Thierry RATONI, Michel COLLET, Rémi GRANELLI, Odile BURLOT, Gaëlle NEDELEC et Déborah MORICET, Henri GUISCHARD, Didier HURDOYAL  
Etait absent excusé : Thierry RATONI,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert WERSINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant aux Conseillers d'inscrire cinq questions supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance :

- Avenant au contrat de délégation de service conclu avec Véolia Eau
- Demande de subvention départementale dans le cadre du contrat de territoire - dépôt du dossier
- Renouvellement de la convention passée avec la Commune d'Arpajon pour le règlement de la restauration scolaire
- Renouvellement de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour l'assistance retraite CNRACL
- Attribution d'une indemnité kilométrique à Madame Maurières-Hoën

Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les différentes questions examinées en séance le 22 septembre dernier.

Aucune observation n'étant formulée à propos de la rédaction du compte rendu, Monsieur le Maire propose alors aux Conseillers de signer le registre des délibérations.

Madame BURLOT donne retour sur l'étude santé menée par la Communauté de Commune sur le territoire de l'Arpajonnais.

Examen de l'ordre du jour.

## **1 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - DESIGNATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :**

Monsieur le Maire rappelle que le prochain recensement de la population est fixé du 21 janvier au 20 février 2016,

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Maryline LEDUC demeurant 8 rue Antonio Vivaldi à Guibeville en qualité d'agent recenseur et d'attribuer à l'agent une rémunération fixée à 6€ par foyer recensé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **2 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU FUTUR EPCI - APPLICATION DE LA REPARTITION PROPORTIONNELLE DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :**

Monsieur le Maire informe que la composition du futur organe délibérant issu de la fusion, est établie conformément à la règle de droit commun, soit une attribution des sièges de conseillers communautaires à la représentation proportionnelle et qu'en application des III et IV de l'article L 5211-6-1 du CGCT, l'attribution des sièges entre les communes membres de l'EPCI, issus de la fusion entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, s'effectue selon la répartition suivante :

Communes	Population municipale (recensement 2012)	Répartition
Sainte-Geneviève-des-Bois	35035	12
Brétigny-sur-Orge	25214	8
Morsang-sur-Orge	21428	7
Saint-Michel-sur-Orge	20188	6
Arpajon	10832	3
Saint-Germain-les-Arpajon	9412	3
Fleury-Mérogis	9165	3
Breuillet	8408	2
Villemoisson-sur-Orge	7003	2
Longpont-sur-Orge	6585	2
Egly	5413	1
Marolles-en-Hurepoix	4928	1
Ollainville	4613	1
Le-Plessis-Paté	4096	1
La Norville	4083	1
Leuville-sur-Orge	4074	1
Villiers-sur-Orge	3911	1
Bruyères-le-Châtel	3513	1

Cheptainville	1896	1
Avrainville	845	1
Guibeville	709	1
Total	191 351	59

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **3 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU FUTUR EPCI - APPLICATION DE LA REPARTITION PROPORTIONNELLE DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :**

Monsieur le Maire informe que la Commune doit désigner un conseiller communautaire selon les règles du chapitre III du titre V du code électoral, prévoyant cette désignation, parmi les membres du conseil municipal selon l'ordre du tableau.

Ce dernier propose donc de désigner :

Monsieur LELU en qualité de Conseiller Communautaire titulaire

Et

Monsieur BLANCHECOTTE en qualité de Conseiller Communautaire suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **4 - CONVENTION DE SERVICES PARTAGES CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS ET LA COMMUNE DE GUIBEVILLE :**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de l'Arpajonnais s'est substituée au Conseil Départemental de l'Essonne pour l'organisation des circuits de transports spéciaux, et qu'il y a donc lieu de définir les conditions de gestion et d'organisation de ce service.

A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la convention de services partagés présentée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour l'organisation des transports spéciaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **5 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des effectifs de la commune nécessite une mise à jour afin de prendre en compte les différentes modifications intervenues dans la carrière de certains agents ainsi que les mouvements de personnel :

<b>GRADE DES AGENTS</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Budgétisé</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Temps travaillé</b>
Attaché territorial	A	1	1	Temps complet
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	Temps complet
Adjoint des Services techniques	C	3	3	Temps complet
Adjoint d'animation	C	1	1	Temps non complet 30h
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	Temps complet

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **6 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : COMPOSITION DE LA COMMISSION :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 2 juillet 2014 nous proposons au Préfet de l'Essonne 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants pour assurer les fonctions de Commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

Or le 25 août 2014, la Direction Générale des finances (DGF) publiques nous notifiait la désignation des Commissaires retenus.

Il convient donc de redélibérer à ce sujet pour entériner le choix de la D.G.F.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la DGF pour composer la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

### **Commissaires Titulaires :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
BROUSSET	Christian
BURLLOT	Odile
BLANCHECOTTE	Jean-Daniel
WERSINGER	Robert
NEDELEC	Gaëlle
DURAND	Denys

## Commissaires Suppléants :

Nom	Prénom
SEZNEC	Yves
MOLINARIO	Paul
GRANELLI	Rémi
CORBLIN	Corinne
JAUFFRET	Jacques
DERIEUX	Louis

## **7 - DEMANDE D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIRIE AUPRES DE LA COMMUNAUTE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS (CCA) :**

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la CCA, par délibération du 29 janvier 2015 a décidé d'octroyer à ses communes membres, une subvention pour effectuer des travaux de voirie.

La Subvention allouée à Guibeville a été fixée à 63 657€ devant représenter 50 % du montant des travaux engagés.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une partie des travaux préconisés dans le cadre de l'étude du Plan d'Accessibilité Voirie (PAVE), notamment, l'abaissement des trottoirs aux passages piétons.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de présenter à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais une demande de subvention sur les fonds de concours aux travaux de voirie de 63 519,50 € représentant 50% du montant total des travaux HT estimé à 127 039€.

## **8 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le PEDT validé par la commission scolaire et le conseil d'école, pour validation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le PEDT de la Commune.

## **9 - APPROBATION DU RAPPORT N°3/2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le rapport n° 3/2015 de la CLETC relatif aux charges transférées dans le cadre de la compétence « gestion et entretien des services et équipements culturels dans le secteur de l'enseignement artistique de la lecture publique ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à une voix contre, 2 abstentions et dix voix pour approuve cette proposition.

#### **10 - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE FORMULEE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES ESSONNIENES :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la délibération n°91-15-46 prise en séance du Conseil Municipal du 22 septembre dernier nécessite d'être modifiée.

En effet, la dernière opération présentée relative à l'acquisition de tables de tennis de table n'a pas été recevable par les services départementaux.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de modifier la dite délibération en ce sens et de remplacer cette opération par :

- L'installation d'une sonnerie au groupe scolaire pour 1 543,00 € HT
- La création d'un éclairage extérieur à la bibliothèque pour 457,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé cette proposition et arrête le montant total des travaux HT à 29 042,00 € HT.

#### **11 - AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CONCLU AVEC VEOLIA EAU :**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à signer l'avenant au contrat de DSP proposé par VEOLIA EAU pour intégrer dans le dit contrat les installations d'assainissement du « Clos St Vincent ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

#### **12 - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE :**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le projet de contrat de territoire destiné à obtenir une subvention pour la réalisation des travaux suivants :

- |   |             |
|---|-------------|
| 1) Construction d'un skate parc :   | 42 541.00 € |
| 2) Réalisation d'un parking avec démolition :<br>d'un ancien abri à matériel agricole | 41 209.00 € |
| 3) Accessibilité ERP :  | 33 950.00 € |
| 4) Mise en conformité de la<br>Médiathèque  | 28 615.00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de territoire et autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention au Conseil Départemental accompagnée du tableau de programmation des travaux.

### **13 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PASSEE AVEC LA COMMUNE D'ARPAJON POUR LE REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de renouveler la convention proposée par la Commune d'Arpajon destinée à fixer les conditions de règlement des participations familiales des enfants Guibevillois scolarisés dans une école d'enseignement spécialisé d'Arpajon.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **14 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION (CIG) POUR L'ASSISTANCE RETRAITE :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire la convention passée avec le CIG pour la mission d'assistance retraite.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

### **15 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE KILOMETRIQUE A MADAME MAURIERES-HOEN :**

Considérant que Madame MAURIERES-HOEN est amenée, dans le cadre de ses fonctions, à se déplacer à l'extérieur de la Commune, Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'accepter la possibilité de verser à cet agent des indemnités kilométriques sur présentation d'un état détaillé de ses déplacements.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Guischart fait remarquer que dans le cadre du contrat départemental, il a été acté de demander des subventions pour rendre accessible aux handicapés la médiathèque. Or, compte tenu du montant prévisionnel de ces travaux, il rappelle avoir été demandeur il y a quelques années, de réhabiliter les anciennes granges situées avenue Charles de Gaulle et d'y transférer les services de la médiathèque. Aujourd'hui Monsieur Guischart souhaite réitérer cette demande.

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**